

Le 18 septembre 2015

Monsieur Nikolas Ducharme
Secrétaire adjoint à la jeunesse
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8



Objet : Renouvellement de la *Politique québécoise de la jeunesse*
N/D 2341-15-00

Monsieur le Secrétaire adjoint à la jeunesse,

C'est en vertu de son rôle-conseil auprès du gouvernement, des ministères et leurs réseaux concernant toute matière ayant une incidence sur les personnes handicapées que l'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office) vous soumet le présent mémoire dans le cadre de la consultation entourant le renouvellement de la *Politique québécoise de la jeunesse*.

L'Office adhère aux principes et orientations de la future politique québécoise de la jeunesse. Par contre, pour en optimiser les retombées auprès de l'ensemble des jeunes et cibler les interventions les plus appropriées à l'égard de certains groupes plus vulnérables, il est impératif que la réalité des jeunes handicapés soit pleinement prise en compte. À cet effet, les recommandations formulées dans le présent mémoire reflètent les problématiques jugées prioritaires par l'Office en fonction des axes d'intervention de la future politique.

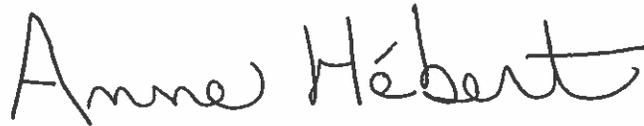
Par ailleurs, vu l'incidence de la nouvelle politique sur la participation sociale de jeunes handicapés, il importe de s'assurer de l'application de la "clause d'impact" prévue à l'article 61.2 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées voulant que la ministre responsable de la Loi, M^{me} Lucie Charlebois, soit consultée lors de l'élaboration de mesures ayant un impact significatif sur les personnes handicapées. L'Office vous invite à examiner les moyens qui seraient le plus appropriés pour répondre à cette attente législative avant que le processus d'élaboration de la future politique ne soit trop avancé.

...2

Enfin, l'Office offre au Secrétariat à la jeunesse son entière collaboration et demeure disponible pour fournir toute information pouvant être utile à l'étape de rédaction de la politique québécoise de la jeunesse et de sa stratégie d'action jeunesse. Pour ce faire, vous pouvez joindre M. Maxime Bélanger, conseiller expert au 1 866 680-1930, poste 18565.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire adjoint à la jeunesse, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,

A handwritten signature in black ink that reads "Anne Hébert". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne Hébert

AH/MM/

**Ensemble pour les générations
futures. Politique québécoise
de la jeunesse.**

**Mémoire de l'Office des personnes handicapées du Québec
présenté au Secrétariat à la jeunesse**

Septembre 2015

RÉDACTION

Michael Magner Ph. D.
Conseiller
Direction de l'intervention nationale

COLLABORATION

Élisabeth Cordeau
Conseillère
Direction de l'intervention collective
régionale de l'Ouest

Céline Marchand
Conseillère
Direction de l'intervention nationale

Annie Mercure
Conseillère
Direction de l'intervention collective
régionale de l'Ouest

SUPERVISION

Maxime Bélanger
Directeur par intérim
Direction de l'intervention nationale

APPROBATION

Anne Hébert
Directrice générale

LE

16 septembre 2015

MISE EN PAGE

Mado Nadeau

*Ce document est disponible en médias adaptés
sur demande.*



Numéro du document : 1266

N/D 2341-16-00

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. LA SITUATION DES JEUNES HANDICAPÉS AU QUÉBEC.....	3
1.1 UNE POPULATION EN CROISSANCE SOUTENUE	3
1.2 DES DÉFIS ET DES ENJEUX À CONSIDÉRER.....	4
2. DES PRINCIPES ET DES ORIENTATIONS DEVANT ASSURER LA COHÉRENCE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE ENVERS LES JEUNES HANDICAPÉS	7
3. DES AXES D'INTERVENTION FAVORABLES À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE PARTICIPATION SOCIALE DES JEUNES HANDICAPÉS.....	9
3.1 AXE D'INTERVENTION I <i>De saines habitudes de vie</i>	9
3.2 AXE D'INTERVENTION II <i>Un milieu favorable à la persévérance et la réussite scolaires</i>	11
3.3 AXE D'INTERVENTION III <i>Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir</i>	13
CONCLUSION	15
ANNEXE 1 — RECOMMANDATIONS	17
ANNEXE 2 — DONNÉES PROVENANT DE L'ENQUÊTE SUR LA PARTICIPATION ET LES LIMITATIONS D'ACTIVITÉS 2006	19

INTRODUCTION

C'est en vertu de son rôle-conseil auprès du gouvernement, des ministères et leurs réseaux concernant toute matière ayant une incidence sur les personnes handicapées que l'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office)¹ soumet le présent mémoire dans le cadre de la consultation entourant le renouvellement de la politique québécoise de la jeunesse.

L'Office adhère aux principes et orientations de la future politique québécoise de la jeunesse, mais considère essentiel que la réalité des jeunes handicapés soit davantage prise en compte, et ce, principalement, pour trois raisons.

Tout d'abord, pour optimiser les retombées de la future politique auprès de l'ensemble des jeunes, il importe de s'assurer que celle-ci soit cohérente avec les orientations et politiques gouvernementales en vigueur, dont celles à l'égard des personnes handicapées. Cette perspective devrait être prise en compte dans les axes d'interventions appropriés. Le gouvernement du Québec s'est positionné d'ailleurs clairement en faveur d'une prise en compte systématique des besoins de personnes handicapées lors de l'élaboration de politiques publiques² et il demeure impératif que la future politique jeunesse s'inscrive dans cette orientation gouvernementale.

De plus, il est nécessaire de tenir compte de l'importance actuelle et de la croissance prévisible de cette catégorie de jeunes pour les années à venir. La future politique ne

¹ L'Office des personnes handicapées du Québec est un organisme gouvernemental créé en 1978, à la suite de l'adoption de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, laquelle, à la suite d'une révision en profondeur, est devenue en décembre 2004 la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1). L'Office veille au respect de la Loi et s'assure que les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes publics et privés poursuivent leurs efforts afin d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie en société. L'article 25 (a.1) de la Loi confie à l'Office le devoir de conseiller le gouvernement et formuler toutes les recommandations qu'il estime appropriées.

² Adoptée en 2009, la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* affirme qu'« Il faut prendre en compte, de façon systématique, les besoins et les caractéristiques des personnes handicapées et de leur famille au moment de concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services à portée générale » (p. 33).

devrait pas faire abstraction des tendances démocratiques qui auront un impact important à court et moyen termes, et ce, au risque de ne pas identifier correctement les défis et les enjeux auxquels sera confrontée la jeunesse québécoise.

Enfin, les jeunes handicapés – tout comme les jeunes immigrants et Autochtones – font partie de la catégorie de jeunes dont un nombre important nécessite des interventions ciblées et diverses mesures de soutien afin de pouvoir développer leur plein potentiel. Il importe que leur réalité soit alors prise en compte dans la future politique québécoise de la jeunesse et dans ses axes d'intervention. Le peu de références aux jeunes handicapés dans le document de consultation peut paraître surprenant vu la facilité avec laquelle de telles préoccupations pourraient être intégrées à l'intérieur des axes d'intervention préconisés pour la future politique.

Le présent avis se divise en trois parties qui reflètent la structure du document de consultation. La première dresse un portrait succinct de la situation des jeunes handicapés au Québec et présente les principaux enjeux et défis qui y sont associés. La deuxième partie aborde la question de la cohérence de l'action gouvernementale à l'égard des jeunes handicapés et permet de situer la démarche d'actualisation de la politique québécoise de la jeunesse dans ce contexte. La troisième partie propose des bonifications pouvant être apportées à certains axes d'intervention identifiés dans le document de consultation afin de permettre une prise en compte effective de la réalité des jeunes handicapés.

1. LA SITUATION DES JEUNES HANDICAPÉS AU QUÉBEC

1.1 Une population en croissance soutenue

Une personne handicapée, au sens de l'article 1 de la Loi, désigne « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ». Cette définition s'applique à toute personne ayant une déficience qu'il s'agisse d'un enfant, d'un jeune, d'un adulte ou d'une personne aînée. En ce qui a trait à l'incapacité, celle-ci doit être significative et persistante. Elle peut être présente depuis la naissance ou acquise au cours de la vie. L'incapacité peut être motrice, intellectuelle, de la parole ou du langage, visuelle, auditive ou associée à d'autres sens. Elle peut être reliée à des fonctions organiques ou encore liée à un trouble du spectre de l'autisme ou à un trouble grave de santé mentale.

Selon l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, le taux d'incapacité chez les jeunes de 5 à 14 ans a connu une croissance de 48 % entre 2001 et 2006 en passant de 2,5 % à 3,7 %. Avec les années, cette augmentation se traduit, inévitablement, par une augmentation de la population de jeunes handicapés puisque la cohorte en question est composée aujourd'hui de personnes âgées de 15 à 24 ans.

Les données administratives confirment d'ailleurs cette tendance et les cohortes qui fréquentent actuellement les écoles primaires et secondaires se caractérisent par des proportions plus élevées, et en croissance, des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). En effet, le nombre d'EHDA est passé de 117 604 en 2001-2002 à 176 349 en 2011-2012, ce qui représente une augmentation d'environ 50 %. Durant cette même période, la proportion des EHDA passait de 12 % à 20 % des effectifs scolaires. En ce qui concerne la catégorie d'élèves handicapés uniquement, durant la même période, le nombre a doublé et passé de 16 080 à 32 578 élèves.

D'ailleurs, une tendance semblable est constatée au niveau des établissements d'enseignement supérieur. En 2007, environ 1 300 étudiants handicapés fréquentaient un cégep au Québec. En 2012, ils étaient 7 500, ce qui représente une augmentation de 447 %. Une croissance importante est également observée dans le réseau universitaire. En effet, selon les données compilées par l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap, de 2005 à 2012, le nombre d'étudiants handicapés est passé de 2 360 à 6 905, ce qui représente une augmentation de 192,6 %.

Cette croissance fulgurante est notamment liée à l'arrivée des EHDAA qui auparavant obtenaient rarement leur diplôme du secondaire et n'avaient donc pas accès aux études postsecondaires. L'arrivée des clientèles dites « émergentes » (les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme, un trouble grave de santé mentale, un trouble d'apprentissage ou un trouble de déficit d'attention) explique, en grande partie, cette augmentation.

Au terme de la scolarité de la cohorte en question, cette réalité se reflète sur le marché du travail. Dans le bassin de la main-d'œuvre qui connaîtra vraisemblablement une diminution importante, la population des jeunes handicapés – en croissance soutenue – occupera une place relativement de plus en plus significative. Cette situation est susceptible de favoriser l'employabilité des jeunes handicapés qui accèdent de plus en plus souvent à des formations qualifiantes et à la diplomation.

1.2 Des défis et des enjeux à considérer

À l'instar des autres jeunes, les jeunes handicapés veulent participer socialement à la société québécoise en devenant des citoyens à part entière, que ce soit à titre d'étudiants, de travailleurs, de parents, de bénévoles, d'électeurs, etc. Toutefois, malgré d'importants progrès réalisés en ces domaines au cours des dernières années, il s'agit toujours d'une population globalement défavorisée sur les plans scolaire, professionnel et social comparativement aux autres jeunes sans incapacité.³ Dans ce contexte, les

³ Une brève compilation des données statistiques illustrant certains écarts entre les jeunes handicapés et ceux sans incapacité se trouve annexée à la présente (voir Annexe 2).

principaux défis et enjeux associés à la jeunesse (maintien de saines habitudes de vie, persévérance et réussite scolaire, intégration en emploi, participation citoyenne) se vivent avec plus d'acuité chez les jeunes handicapés.

Pour être en mesure d'exercer pleinement leurs rôles sociaux et familiaux, d'autres défis et enjeux se posent en matière d'accès et de continuité des services afin de répondre aux besoins essentiels des jeunes handicapés, dont les clientèles en émergence que sont les jeunes ayant un trouble du spectre de l'autisme ou un trouble grave de santé mentale. On peut penser ici à l'accès aux services sociaux nécessaires au développement de leurs capacités et de leur autonomie, aux services de soutien à domicile et à un logement adapté ou encore aux services de transport collectif accessibles. L'accessibilité des lieux fréquentés par le public ainsi que l'accès à des équipements, aides techniques et humaines nécessaires pour accomplir leurs activités éducatives, professionnelles, familiales, citoyennes, etc., peuvent être également mentionnés.

Il en est de même pour leur transition vers l'autonomie personnelle, professionnelle et citoyenne. Si toute transition constitue un passage important, ce moment implique une plus grande gestion du changement pour plusieurs jeunes handicapés. Ainsi, lorsqu'il quitte l'école, le jeune handicapé se retrouve face à plusieurs défis : l'intégration et le maintien en emploi, la poursuite des études postsecondaires, la participation à des activités valorisantes, le développement d'un nouveau réseau social, etc. L'accompagner lors de son passage de l'école vers d'autres activités (emploi et activités socioprofessionnelles, études postsecondaires, loisirs, transport, logement, etc.) peut alors faire toute la différence.

Ainsi, parmi les différentes réalités caractérisant la jeunesse québécoise, celle des jeunes handicapés occupe une place particulière. Cependant, l'Office remarque que cette réalité est absente de la partie introductive du document de consultation qui situe la jeunesse québécoise dans un contexte démographique et social plus large. Cette absence est d'autant plus marquée, qu'une attention spéciale est accordée à d'autres

groupes demandant des interventions ciblées et diverses mesures de soutien (jeunes immigrants et jeunes Autochtones).

L'Office recommande l'ajout d'une référence générale sur la situation démographique et sociale ainsi que les principaux défis et enjeux des jeunes handicapés au Québec de manière à ce que leur réalité soit considérée dans le cadre de la future politique québécoise de la jeunesse.

2. DES PRINCIPES ET DES ORIENTATIONS DEVANT ASSURER LA COHÉRENCE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE ENVERS LES JEUNES HANDICAPÉS

Assurer la cohérence de la future politique québécoise de la jeunesse avec les orientations et politiques gouvernementales ayant une incidence sur les jeunes est garant d'actions et de retombées optimales auprès de l'ensemble de ceux-ci, incluant les jeunes handicapés. C'est pourquoi l'Office adhère aux grands principes de la future politique québécoise de la jeunesse énoncés dans le document de consultation, à savoir que « la Politique tiendra compte des orientations prises dans des domaines connexes et pour l'ensemble de l'action gouvernementale » (p. 17). À cet effet, il importe que la future politique et ses axes d'intervention s'appuient sur les orientations et actions prises par le gouvernement depuis les dernières années en faveur de la participation sociale des jeunes handicapés. La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* ainsi que le récent *Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux* (PEG), qui vise à concrétiser sa mise en œuvre, font partie de ces initiatives gouvernementales d'envergure sur lesquelles la future politique et ses axes d'intervention devraient s'appuyer.

Dans le cadre du PEG, le Secrétariat à la jeunesse s'est d'ailleurs engagé d'ici 2017, en collaboration avec l'Office, à « identifier les principaux enjeux auxquels sont confrontés les jeunes handicapés et favoriser la concertation des ministères et organismes publics concernés autour de pistes d'action sectorielles et intersectorielles ». L'Office est d'avis que l'élaboration d'une future politique québécoise de la jeunesse devient, ce faisant, une occasion privilégiée pour concrétiser cet engagement de manière à identifier les principaux enjeux associés aux jeunes handicapés et à mobiliser les partenaires gouvernementaux concernés autour d'axes d'interventions et de pistes d'actions structurantes.

D'autres grands principes de la future politique annoncés dans le document de consultation ont également le potentiel d'assurer cette cohérence de l'action gouvernementale envers les jeunes handicapés. C'est la raison pour laquelle l'Office salue le principe voulant que « la Politique se souciera des jeunes dans les transitions vers l'autonomie présentant des difficultés qui ne sont pas toujours prises en charge par les actions existantes des ministères et organismes et appellera à des actions concertées ». Il en est de même, lorsqu'il s'agit du principe visant l'établissement et le maintien de rapports égalitaires entre les individus sans distinction.

Le principe portant sur les transitions s'inscrit d'ailleurs en continuité avec les mesures déployées à ce sujet à l'égard des jeunes handicapés dans les stratégies d'action jeunesse précédentes (2005-2008 et 2009-2014). Rappelons également que, dans le cadre des travaux du Comité expert pour le renouvellement de la politique québécoise de la jeunesse qui s'est réuni durant l'année 2013, les jeunes handicapés ont été, au même titre que les jeunes immigrants et les jeunes Autochtones, mentionnés dans le cadre du *Rapport synthèse des analyses gouvernementales* (actions intersectorielles visant les jeunes vulnérables). La situation des jeunes handicapés a été également soulignée avec justesse dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé.⁴

En somme, l'Office souscrit aux principes et orientations proposées pour la future politique compte tenu de leur potentiel pour accroître la participation sociale des jeunes handicapés. Pour renforcer cette perspective et planifier des interventions gouvernementales qui seront optimales auprès de l'ensemble des jeunes, une référence aux récentes orientations gouvernementales à l'égard des jeunes handicapés s'avère essentielle. De la même manière, il serait judicieux que les axes d'intervention de la future politique tiennent compte de la réalité et des besoins de ces jeunes.

L'Office recommande que la future politique québécoise de la jeunesse tienne compte des orientations et politiques gouvernementales à l'égard des jeunes handicapés et que cette perspective soit prise en compte dans les axes d'interventions appropriés.

⁴ Voir : *Rapport synthèse des analyses gouvernementales*, pp. 27, 32, 44, 45, 71-72 et 83.

3. DES AXES D'INTERVENTION FAVORABLES À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE PARTICIPATION SOCIALE DES JEUNES HANDICAPÉS

L'Office considère que l'ensemble des axes d'intervention de la future politique a le potentiel d'initier des actions porteuses à l'endroit des jeunes handicapés. En vue d'optimiser leurs retombées, l'Office suggère des bonifications à certains axes d'intervention de manière à ce que des interventions puissent être ciblées au regard de la réalité particulière de ces jeunes.

3.1 Axe d'intervention I *De saines habitudes de vie*

La santé mentale

L'inclusion de problématiques liées à la santé mentale dans le premier axe de la future politique représente un développement intéressant. En effet, les jeunes représentent un groupe particulièrement vulnérable sur le plan de la santé mentale. Des mesures visant une meilleure prévention, l'accès au diagnostic précoce et la lutte contre la stigmatisation – identifiés dans le document de consultation – demeurent des éléments cruciaux.

Les difficultés vécues par les jeunes ayant un trouble grave de la santé mentale mériteraient également d'être mentionnées dans la future politique en précisant les défis qui se posent en matière d'accès et de continuité des services. En effet, l'accès aux services du réseau de la santé et des services sociaux est déterminant pour favoriser l'autonomie de ces jeunes, surtout lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité. En effet, la transition entre les programmes-services destinés aux jeunes et ceux déployés à l'intention des adultes⁵ représente un enjeu de taille et implique un arrimage et une concertation plus soutenus entre les intervenants des établissements du réseau.

⁵ Dans un souci de cohérence de l'action gouvernementale, il convient de mentionner que cette préoccupation a été également soulevée par l'Office dans le cadre de travaux entourant l'élaboration du futur plan d'action en santé mentale 2015-2020.

L'Office recommande de souligner, dans la section portant sur les questions liées à la santé mentale des jeunes, l'importance d'assurer un accès et une continuité des services essentiels à l'autonomie et au rétablissement des jeunes ayant un trouble grave de santé mentale, surtout lorsqu'ils atteignent la majorité et doivent faire la transition entre les services destinés aux jeunes vers ceux déployés à l'intention des adultes.

Les relations interpersonnelles et les rapports égalitaires

Le document de consultation met en lumière l'importance de la promotion de rapports égalitaires entre les personnes, exempts de stéréotypes, d'intimidation et de violence. Parmi les motifs invoqués, mentionnons ceux basés sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge et la religion qui sont également des motifs de discrimination prévus à la *Charte des droits et libertés de la personne*. Or, compte tenu des stéréotypes ainsi que des situations d'intimidation et de violence auxquelles sont sujets les jeunes handicapés, il serait à propos de compléter cette énumération en ajoutant la notion de « handicap » qui représente d'ailleurs le motif de discrimination le plus répandu au Québec.⁶

L'Office recommande, dans la section portant sur les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égalitaires, que la Politique québécoise de la jeunesse vise à promouvoir également l'établissement de rapports égalitaires exempts de stéréotypes, d'intimidation et de violence basés sur le handicap.

Par ailleurs, l'Office souscrit à l'importance accordée à la prévention de l'intimidation comme moyen d'établir des relations interpersonnelles harmonieuses. À cet égard, l'Office souligne que les jeunes handicapés sont particulièrement vulnérables à l'intimidation et à la violence en contexte scolaire. Les données statistiques disponibles de même que les quelques études qui existent à ce sujet abondent en ce sens. Par ailleurs, selon nos observations, certains élèves et étudiants handicapés seraient particulièrement sujets à des situations d'intimidation ou de violence, tels ceux qui ont

⁶ Selon le RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE GESTION 2013-2014, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le « handicap » constitue le principal motif de discrimination et est évoqué dans 33 % de dossiers ouverts au cours de l'année (p. 52).

un trouble du spectre de l'autisme ou une incapacité intellectuelle, un trouble grave de santé mentale ou encore ceux qui ont de la difficulté à communiquer avec les autres. Il est pertinent de mentionner, qu'en vertu de l'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique, les plans de lutte contre l'intimidation et la violence dans le réseau scolaire doivent comprendre des « mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, entre autres, par un handicap ».

3.2 Axe d'intervention II *Un milieu favorable à la persévérance et la réussite scolaires*

L'orientation scolaire et professionnelle

Le renforcement des services d'orientation scolaire préconisé dans cet axe constitue un élément fort important. En effet, les services d'orientation scolaire et professionnelle ont un rôle majeur à jouer dans le cheminement scolaire des élèves et étudiants ainsi que dans la définition de leurs aspirations professionnelles. Un service d'orientation adéquat devient un facteur de réussite de la formation. Une approche davantage individualisée s'avère souvent nécessaire étant donné la situation des jeunes handicapés. Pour les élèves et étudiants handicapés, il importe que la démarche d'orientation scolaire et professionnelle soit ainsi menée en fonction de leurs besoins, de leur potentiel, de leurs aspirations et de leurs intérêts. Ainsi, pour les jeunes handicapés, la disponibilité et l'adaptation de ces services à leurs besoins constituent une condition clé d'une transition réussie.⁷

L'Office recommande qu'une précision soit apportée dans la future politique en ce qui concerne l'importance d'assurer la disponibilité et l'adaptation des services d'orientation scolaire et professionnelle aux jeunes handicapés en tenant compte de leurs besoins, de leur potentiel, de leurs aspirations et de leurs intérêts.

⁷ Voir notamment les recommandations formulées par le Groupe de travail sur la transition des études postsecondaires vers le marché de l'emploi dans : OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC, *La transition des études postsecondaires vers le marché de l'emploi*, 2011, pp. 9 & 48

Par ailleurs, l'Office salue les progrès significatifs qui ont été réalisés grâce aux mesures contenues dans les deux dernières stratégies jeunesse (2005-2008 et 2009-2014) en ce qui a trait au déploiement de la démarche de Transition de l'école – vie active (TÉVA). Par contre, les initiatives mises en place demeurent précaires et ne sont pas complétées sur l'ensemble du territoire du Québec. C'est pourquoi des démarches nationales, régionales et locales se poursuivent en ce domaine. L'engagement pris par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre du PEG vient d'ailleurs illustrer cette volonté, à savoir de « soutenir les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'emploi dans le développement et la mise en place des pratiques de TÉVA ». Par souci de cohérence avec les initiatives gouvernementales s'adressant aux jeunes, il serait donc souhaitable que la future politique puisse souligner l'importance d'un plus grand déploiement de la démarche TÉVA pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes handicapés.

L'Office recommande que la future politique jeunesse souligne l'importance de la démarche TÉVA pour les jeunes handicapés dans la partie consacrée à l'orientation scolaire et professionnelle.

Les formations professionnelles et techniques

Cet axe d'intervention de la future politique revêt une grande importance pour les jeunes handicapés qui pourraient certainement bénéficier d'un renforcement des mesures de soutien préconisé dans le document de consultation. En effet, comparativement aux autres secteurs de formation, les jeunes handicapés accèdent moins souvent aux formations professionnelles et techniques.⁸ Les lieux de stages de formation représentent d'ailleurs un enjeu majeur puisque plusieurs obstacles peuvent y être répertoriés, dont la méconnaissance des responsables de stages à l'égard des mesures d'accommodement pouvant être mises de l'avant, l'inaccessibilité physique

⁸ CAMO POUR PERSONNES HANDICAPÉES, *Formation des personnes handicapées*, 2014, p. 28.

des lieux de stages et les difficultés d'assurer l'accès au transport adapté pour les stagiaires. Or, étant donné l'importance des stages dans le processus d'intégration au marché de l'emploi, leur accessibilité constitue une condition préalable pour les jeunes handicapés.

L'Office recommande de mentionner, dans la section consacrée à la valorisation des formations professionnelles et techniques, l'importance d'assurer l'accès aux stages de formation pour les jeunes handicapés.

3.3 Axe d'intervention III *Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir*

L'employabilité des jeunes ni en emploi ni aux études et des jeunes en difficulté

Il arrive encore bien trop souvent que les jeunes handicapés se dirigent, au terme de leur scolarité, directement vers l'aide sociale bien qu'ils possèdent un potentiel d'employabilité et seraient aptes à occuper un emploi. D'autres encore s'y retrouvent en résultat d'une perte d'emploi ou du décrochage scolaire.

Le renforcement des mesures de soutien visant les jeunes qui ne sont ni en emploi ni aux études revêt alors une grande importance surtout dans un contexte de rareté appréhendée de la main-d'œuvre. Il importe de s'assurer cependant que toutes les mesures, déjà offertes et futures, soient adaptées et accessibles pour les jeunes handicapés. Les sites d'information et du mentorat en ligne, les services offerts par les carrefours jeunesse-emploi et l'ensemble des mesures visant l'employabilité des jeunes devraient permettre également à répondre aux besoins des jeunes handicapés.

À titre d'exemple, les sites Web devraient respecter les standards d'accessibilité Web du gouvernement du Québec⁹. De même, les personnes qui offrent des

⁹ Standard sur l'accessibilité d'un site Web SGQRI 008-01, Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable SGQRI 008-02, et Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web SGQRI 008-03.

renseignements en matière de choix de carrière ou de cheminement scolaire devraient obtenir la formation permettant de répondre aux interrogations de jeunes handicapés. Enfin, les locaux de carrefours jeunesse-emploi et les lieux de formation et d'ateliers devraient être accessibles et la documentation disponible en médias adaptés.

Bref, les jeunes handicapées qui ne sont ni en emploi ni aux études devraient pouvoir bénéficier de mêmes mesures d'aide et de soutien à l'employabilité que d'autres jeunes au Québec.

L'Office recommande que les mesures s'adressant aux jeunes qui ne sont ni en emploi ni aux études soient adaptées et accessibles de manière à répondre aux besoins des jeunes handicapés.

CONCLUSION

Les recommandations formulées dans le présent avis reflètent les problématiques jugées prioritaires par l'Office en fonction des axes de la future politique.

Par ailleurs, l'Office offre au Secrétariat à la jeunesse son entière collaboration et demeure disponible pour fournir toute information pouvant être utile à l'étape de rédaction de la politique québécoise de la jeunesse.

Enfin, vu l'incidence de la nouvelle politique sur la participation sociale de jeunes handicapés, il serait utile de rappeler l'importance d'appliquer la "clause d'impact" prévue à l'article 61.2 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées voulant que la ministre responsable de la Loi, M^{me} Lucie Charlebois, soit consultée lors de l'élaboration de mesures ayant un impact significatif sur les personnes handicapées. L'Office invite donc le Secrétariat à la jeunesse à examiner les moyens qui seraient le plus appropriés pour répondre à cette attente législative avant que le processus d'élaboration de la future politique ne soit trop avancé.

RECOMMANDATIONS

L'Office recommande l'ajout d'une référence générale sur la situation démographique et sociale ainsi que les principaux défis et enjeux des jeunes handicapés au Québec de manière à ce que leur réalité soit considérée dans le cadre de la future politique québécoise de la jeunesse.

L'Office recommande que la future politique québécoise de la jeunesse tienne compte des orientations et politiques gouvernementales à l'égard des jeunes handicapés et que cette perspective soit prise en compte dans les axes d'interventions appropriés.

L'Office recommande de souligner, dans la section portant sur les questions liées à la santé mentale des jeunes, l'importance d'assurer un accès et une continuité des services essentiels à l'autonomie et au rétablissement des jeunes ayant un trouble grave de santé mentale, surtout lorsqu'ils atteignent la majorité et doivent faire la transition entre les services destinés aux jeunes vers ceux déployés à l'intention des adultes.

L'Office recommande, dans la section portant sur les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égaux, que la Politique québécoise de la jeunesse vise à promouvoir également l'établissement de rapports égaux exempts de stéréotypes, d'intimidation et de violence basés sur le handicap.

L'Office recommande qu'une précision soit apportée dans la future politique en ce qui concerne l'importance d'assurer la disponibilité et l'adaptation des services d'orientation scolaire et professionnelle aux jeunes handicapés en tenant compte de leurs besoins particuliers, de leur potentiel, de leurs aspirations et de leurs intérêts.

L'Office recommande que la future politique jeunesse souligne l'importance de la démarche TÉVA pour les jeunes handicapés dans la partie consacrée à l'orientation scolaire et professionnelle.

L'Office recommande de mentionner, dans la section consacrée à la valorisation des formations professionnelles et techniques, l'importance d'assurer l'accès aux stages de formation pour les jeunes handicapés.

L'Office recommande que les mesures s'adressant aux jeunes qui ne sont ni en emploi ni aux études soient adaptées et accessibles de manière à répondre aux besoins des jeunes handicapés.

DONNÉES PROVENANT DE L'ENQUÊTE SUR LA PARTICIPATION ET LES LIMITATIONS D'ACTIVITÉS 2006

Prévalence de l'incapacité

Taux d'incapacité selon l'âge et le sexe, population de 15 ans et plus, Québec, 2006

	Hommes		Femmes		Total	
	Pe	%	Pe	%	Pe	%
15 à 34 ans	35 710	3,8	32 000	3,4	67 710	3,6
15 à 24 ans	15 090	3,2	12 840	2,8	27 930	3,0
25 à 34 ans	20 620	4,4	19 160	4,0	39 780	4,2
15 ans et plus	325 080	10,9	406 080	12,8	731 160	11,9

Sources : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). Compendium de tableaux à partir des données du Québec de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 : adultes de 15 ans et plus, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2264 p.

CAMIRAND, Jocelyne, et autres (2010). Vivre avec une incapacité au Québec. Un portrait statistique à partir de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 et 2006, Québec, Institut de la statistique du Québec, 351 pages.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2013

Taux d'incapacité selon l'âge, Québec, population de 15 ans et plus, 2001 et 2006

	15 à 34 ans		15 ans et plus
	Pe	%	%
2001	54 550	3,0	9,8
2006	67 710	3,6	11,9

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). Compendium de tableaux à partir des données du Québec de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 : adultes de 15 ans et plus, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2264 p.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2013

Répartition selon le nombre d'incapacités et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2006

	15 à 34 ans		15 ans et plus
	Pe	%	%
Une incapacité	17 500	25,8	18,0
Deux incapacités	16 640	24,6	17,6
Trois incapacités	15 910	23,5	29,6
Quatre incapacités et plus	17 760	26,1	34,8
Total	67 710	100,0	100,0

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). Compendium de tableaux à partir des données du Québec de l'Enquête sur la participation et les imitations d'activités 2006 : adultes de 15 ans et plus, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2264 p

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2013

Caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles

Répartition de la population de 15 à 34 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001 et 2006

	Avec incapacité	Sans incapacité
2001	9,6	34,2
2006	9,3	33,5

Sources : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). Compendium de tableaux à partir des données du Québec de l'Enquête sur la participation et les imitations d'activités 2006 : adultes de 15 ans et plus, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2264 p

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2013

Vivre seul selon l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2006

	Pe	Avec capacité	Sans incapacité
15 à 34 ans	11 360	16,8*	9,2
15 ans et plus	223 790	32,0	13,5

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). Compendium de tableaux à partir des données du Québec de l'Enquête sur la participation et les imitations d'activités 2006 : adultes de 15 ans et plus, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2264 p

CAMIRAND, Jocelyne, et autres (2010). Vivre avec une incapacité au Québec. Un portrait statistique à partir de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 et 2006, Québec, Institut de la statistique du Québec, 351 pages.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2013

Revenu personnel

- *Les personnes avec incapacité ont un revenu personnel inférieur à celui des personnes sans incapacité*

Près de la moitié des personnes de 15 ans et plus avec incapacité (46 %) ont déclaré un revenu personnel inférieur à 15 000 \$ pour l'année 2005, comparativement à 34 % des personnes sans incapacité. À l'opposé, environ 41 % de ces dernières ont touché un revenu total d'au moins 30 000 \$, comparativement à 21 % des personnes avec incapacité.

Revenu personnel total en 2005 selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2006

	Moins de 15 000 \$	15 000 \$ - 29 000 \$	30 000 \$ - 49 999 \$	50 000 \$ ou plus	Total %
	%	%	%	%	
Ensemble de la population					
Avec incapacité	45,9	33,1	13,5	7,6	100,0
Sans incapacité	33,7	25,0	23,7	17,6	100,0
Sexe					
Hommes					
Avec incapacité	38,8	32,0	17,4	11,8	100,0
Sans incapacité	27,6	22,4	25,3	24,7	100,0
Femmes					
Avec incapacité	51,5	33,9	10,3	4,2*	100,0
Sans incapacité	39,7	27,5	22,1	10,7	100,0
Âge					
15-64 ans					
Avec incapacité	54,8	21,4	15,3	8,6	100,0
Sans incapacité	34,1	22,6	24,5	18,9	100,0
65 ans et plus					
Avec incapacité	34,5	47,8	11,2	6,4	100,0
Sans incapacité	31,6	42,1	17,7	8,7	100,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % : interpréter avec prudence.

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec

Niveau de revenu du ménage

- **Près du quart des personnes avec incapacité sont membres d'un ménage vivant sous le seuil de faible revenu comparativement à une personne sur 10 sans incapacité**

En 2006, les personnes avec incapacité sont, en proportion, nettement plus nombreuses que les personnes sans incapacité à faire partie d'un ménage dont le revenu total est inférieur au seuil de faible revenu. De fait, près du quart des personnes avec incapacité (23 %) sont membres d'un tel ménage comparativement à une personne sur 10 n'ayant pas d'incapacité (11 %). Un écart significatif allant dans le même sens est observé à la fois chez les hommes et chez les femmes de même qu'au sein des groupes d'âge.

Parmi les personnes avec incapacité, soulignons la différence entre les groupes d'âge quant au niveau de revenu du ménage : en effet, l'appartenance à un ménage vivant sous le seuil de faible revenu est nettement plus répandue chez les personnes de 15 à 64 ans (32 %) que chez les personnes de 65 ans et plus avec incapacité (11 %). L'enquête permet d'estimer qu'environ 164 610 personnes avec incapacité sont membres d'un ménage vivant sous le seuil de faible revenu au Québec en 2006.

Membre d'un ménage vivant sous le seuil de faible revenu selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avant et sans incapacité, Québec, 2006

	Avec incapacité		Sans incapacité
	Pe	%	%
Ensemble	164 610	22,9	11,4
Sexe			
Hommes	65 700	20,5	10,4
Femmes	98 920	24,8	12,4
Âge			
15-64 ans	130 100	32,0	12,0
65 ans et plus	34 510	11,0	7,5

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006, Statistique Canada
Traitement : Institut de la statistique du Québec

Caractéristiques liées à l'état de santé

Perception de l'état de santé

- *Une personne avec incapacité sur deux considère son état de santé comme passable ou mauvais*

En 2006, parmi les personnes de 15 ans et plus avec incapacité, une sur deux (50 %) considère son état de santé comme passable ou mauvais. En contrepartie, 20 % le qualifient d'excellent ou très bon et 30 % le jugent bon. La perception de l'état de santé varie selon le sexe et l'âge des personnes avec incapacité. Ainsi, toutes proportions gardées, plus de femmes que d'hommes considèrent leur état de santé comme passable ou mauvais (54 % c. 46 %). La proportion de personnes qui sont d'avis que leur état de santé est passable ou mauvais varie selon l'âge : elle est par exemple plus élevée parmi les personnes de 55 ans et plus (de 52 % à 56 % selon le groupe d'âge) que parmi celles de 15-34 ans (32 %).

Perception de l'état de santé selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2006

	Excellent ou très bon %	Bon %	Passable ou mauvais %
Ensemble	19,8	29,8	50,4
Sexe			
Hommes	23,6	30,9	45,5
Femmes	16,7	28,9	54,4
Âge			
15-34 ans	35,1	33,4	31,6
35-54 ans	22,1	30,1	47,8
55-64 ans	16,9	27,5	55,6
65-74 ans	16,9	27,3	55,9
75 ans et plus	16,4	31,8	51,8

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006, Statistique Canada
Traitement : Institut de la statistique du Québec

Consommation de médicaments

- **Plus de 8 personnes avec incapacité sur 10 consomment régulièrement des médicaments**

En 2006, 84 % des personnes de 15 ans et plus avec incapacité consomment des médicaments (prescrits ou non) régulièrement, c'est-à-dire au moins une fois par semaine. Cette proportion diffère selon le sexe. Ainsi, 88 % des femmes avec incapacité prennent des médicaments (prescrits ou non) au moins une fois par semaine comparativement à 78 % des hommes avec incapacité. La proportion de consommateurs affiche une progression marquée avec l'âge, passant de 52 % (chez les 15-34 ans) à 76 % (chez les 35-54 ans), puis à 87 % (chez les 55-64 ans) pour finalement atteindre 95 % chez les personnes de 75 ans et plus avec incapacité.

Proportion de personnes qui consomment des médicaments régulièrement¹ selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2006

	%
Ensemble	83,7
Sexe	
Hommes	77,8
Femmes	88,4
Âge	
15-34 ans	51,6
35-54 ans	76,1
55-64 ans	87,1
65-74 ans	90,3
75 ans et plus	95,4
Gravité de l'incapacité	
Légère	74,9
Modérée	83,3
Grave/très grave	90,9

¹ Consommation de médicaments prescrits ou non, au moins une fois par semaine

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec

Utilisation et besoins d'aides techniques

Taux d'utilisation d'aides techniques parmi les personnes de 15 à 34 ans avec incapacité : 40,7 % (27 070 personnes) (c. 51 % pour les 15 ans et plus avec incapacité)

Besoins d'aides techniques comblés ou non selon l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité ayant besoin d'aides techniques, Québec, 2006

	15 à 34 ans		15 ans et plus
	Pe	%	%
Besoins non comblés	13 860	43,4	41,8
Aucuns besoins comblés	4 890	15,3*	13,0
Certains besoins comblés	8 970	28,1*	28,8
Tous les besoins comblés	18 060	56,6	58,2
Total	31 920	100,0	100,0

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). Compendium de tableaux à partir des données du Québec de l'Enquête sur la participation et les imitations d'activités 2006 : adultes de 15 ans et plus, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2264 p

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2013

Activités de la vie quotidienne

Âge du principal aidant^{1 2} des personnes avec incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité recevant de l'aide, Québec, 2006

	Pe	%
Moins de 24 ans	12 170	3,4*
De 25 à 34 ans	31 260	8,7

1. Les aidants principaux sont les sources d'aide rapportées dans l'enquête à l'exclusion des organismes non gouvernementaux et gouvernementaux.

2. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 5,0 %).

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). Compendium de tableaux à partir des données du Québec de l'Enquête sur la participation et les imitations d'activités 2006 : adultes de 15 ans et plus, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2264 p

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2013

Scolarisation

Fréquentation scolaire, population de 15 à 34 ans avec incapacité, Québec, 2001 et 2006

	Pe	%
2001	14 850	28,1
2006	21 640	33,1

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). Compendium de tableaux à partir des données du Québec de l'Enquête sur la participation et les imitations d'activités 2006 : adultes de 15 ans et plus, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2264 p

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2013

Niveau de scolarité

- ***Le niveau de scolarité est moins élevé chez les personnes avec incapacité que chez celles sans incapacité***

En 2006, 42 % des personnes de 15 ans et plus avec incapacité n'ont pas de diplôme d'études secondaires, tandis que la proportion est de 22 % chez les personnes sans incapacité. À l'opposé, environ une personne avec incapacité sur 10 (13 %) détient un diplôme d'études universitaires comparativement à une personne sans incapacité sur 5 (22 %). Un écart est aussi noté pour ce qui concerne l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (10 % c. 17 %).

Ces différences entre les populations avec et sans incapacité quant au niveau de scolarité se retrouvent chez les hommes et chez les femmes, le plus souvent de manière significative (données non présentées). Parmi les personnes avec incapacité, le profil de scolarité est assez similaire selon le sexe puisque seule la catégorie « diplôme d'une école de métiers » permet de distinguer significativement les hommes des femmes (19 % c. 11 %)

Plus haut niveau de scolarité atteint selon l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec 2006

	15-64 ans		65 ans et plus		15 ans et plus	
	Avec incapacité %	Sans incapacité %	Avec incapacité %	Sans incapacité %	Avec incapacité %	Sans incapacité %
Sans diplôme d'études secondaires	33,0	18,9	53,2	44,3	41,9	22,0
Diplôme d'études secondaires	22,4	22,7	18,2	21,4	20,6	22,5
Diplôme d'une école de métiers	19,3	17,0	8,0	10,0	14,3	16,1
Diplôme d'études collégiales	12,0	18,5	8,1	9,7	10,3	17,4
Diplôme d'études universitaires	13,4	22,9	12,5	14,5	13,0	21,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec

Conséquences de l'incapacité sur le parcours scolaire selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec incapacité dont l'état ou le problème de santé était présent avant qu'elles complètent leurs études, Québec, 2006

	15 à 34 ans		15 à 64 ans
	Pe	%	%
Le choix de cours ou de carrière a été influencé	24 800	47,1	24,0
Ont eu besoin de plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel	17 190	32,8	10,0*
Ont suivi moins de cours ou étudié moins de matières qu'elles auraient voulu	15 490	29,5	42,7
Ont changé d'orientation scolaire	13 710	26,1	16,5
Ont interrompu leurs études pendant de longues périodes	12 420	23,4	24,4
Ont déjà été inscrites à une école spéciale ou à des cours spéciaux dans une école ordinaire	12 170	22,7	27,7
Ont mis fin aux études	11 920	22,3	16,8
Sont retournées à l'école pour se recycler	11 230	21,1	23,4
Ont changé d'école	9 810	18,4	15,6
Ont assumé des coûts supplémentaires	6 410	12,0	27,9
Ont commencé l'école plus tard que la majorité des gens de leur âge	4 320	8,2*	7,5*
Ont suivi des cours par correspondance ou à domicile	5 470	10,2*	7,8*
Ont dû quitter leur milieu afin de poursuivre leurs études	4 260	8,0*	28,5
Au moins une des conséquences	39 180	73,3	70,6

1. Personnes fréquentant ou ayant déjà fréquenté un établissement d'enseignement.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). Compendium de tableaux à partir des données du Québec de l'Enquête sur la participation et les imitations d'activités 2006 : adultes de 15 ans et plus, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2264 p.

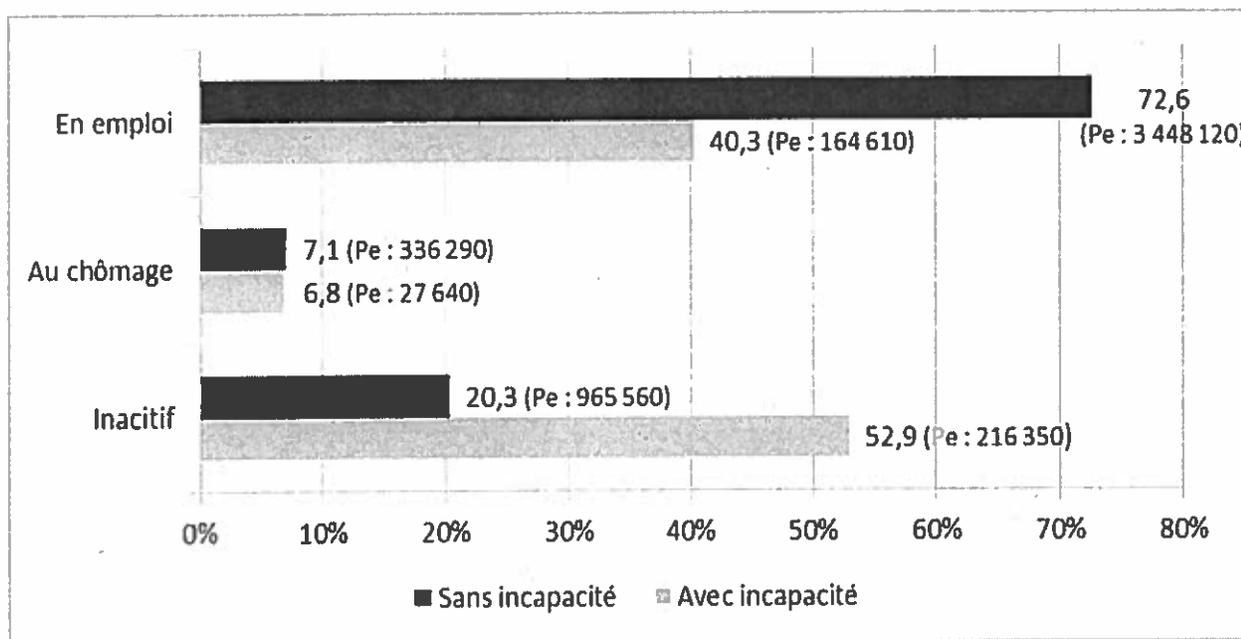
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2013

Activité sur le marché du travail

- *En 2006, les Québécois ayant une incapacité sont proportionnellement moins nombreux à occuper un emploi et à être actifs sur le marché du travail que les Québécois sans incapacité*

Selon les données du recensement de 2006, 40 % des personnes de 15 à 64 ans qui ont une incapacité occupent un emploi, ce qui est nettement moins que la proportion observée chez les personnes sans incapacité du même âge (73 %). À l'opposé, le pourcentage de personnes inactives sur le marché du travail est beaucoup plus élevé chez les personnes ayant une incapacité, soit de plus de la moitié (53 %), comparativement à 20 % chez les personnes sans incapacité. La proportion de personnes en chômage est quant à elle assez semblable dans les deux populations¹²⁸. Le recensement permet ainsi d'estimer qu'environ 164 610 personnes ayant une incapacité occupent un emploi en 2006, qu'environ 216 350 personnes avec incapacité sont inactives.

Statut d'activité¹ selon la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2006



¹ Statut d'activité au moment du recensement canadien de 2006.

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec

- **Dans tous les groupes d'âge, les personnes ayant une incapacité sont moins susceptibles d'occuper un emploi que celles sans incapacité**

Dans tous les groupes d'âge, la proportion de personnes avec incapacité qui occupent un emploi est nettement inférieure à celle des personnes sans incapacité. Par exemple, chez les personnes avec incapacité de 35 à 44 ans, 52 % des personnes occupent un emploi alors que c'est le cas de 82 % des personnes sans incapacité du même âge. À l'inverse, la proportion de la population inactive sur le marché du travail est nettement plus élevée chez les personnes avec incapacité que chez celles sans incapacité d'un même groupe d'âge. Chez les 35-44 ans, par exemple, les proportions sont de 39 % et 12 % respectivement. On note que la proportion de personnes inactives atteint 59 % chez les personnes avec incapacité de 45 à 64 ans, alors que seulement 35 % de celles-ci occupent un emploi. Quant à la proportion de personnes en chômage, elle ne diffère pas de manière significative entre les populations avec et sans incapacité dans les groupes d'âge.

Statut d'activité¹ selon l'âge et la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2006

	En emploi %	Au chômage %	Inactif %	Total %
15-34 ans				
Avec incapacité	48,5	9,5*	42,1	100,0
Sans incapacité	69,3	10,2	20,5	100,0
35-44 ans				
Avec incapacité	51,6	9,0*	39,4	100,0
Sans incapacité	82,2	6,2	11,5	100,0
45-64 ans				
Avec incapacité	35,1	5,4*	59,5	100,0
Sans incapacité	70,4	4,6	25,0	100,0

¹ Statut d'activité au moment du recensement canadien de 2006.

* Coefficient de variation entre 15 % ET 25 % : interpréter avec prudence

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec

- **Les personnes avec incapacité qui ont un diplôme sont plus susceptibles d'occuper un emploi, à l'instar des Québécois sans incapacité**

Les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité qui ne détiennent aucun diplôme sont, en proportion, peu nombreuses à occuper un emploi (26 %) et la majorité (68 %) sont inactives sur le marché du travail. Le pourcentage de personnes occupées s'accroît avec l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (38 %) et atteint 57 % chez les titulaires d'un diplôme universitaire. En comparaison, les proportions de personnes occupées sont nettement plus élevées chez les Québécois sans incapacité, variant de 49 % à 82 % selon la scolarité. Dans les deux cas cependant, le statut d'activité est fortement associé au niveau de scolarité.

Les personnes ayant une incapacité qui sont les moins scolarisées (sans diplôme ou ayant un diplôme d'études secondaires seulement) sont plus susceptibles de se retrouver parmi les inactifs, que, par exemple, celles qui ont un diplôme universitaire (68 % et 57 % c. 33 %). Chez les Québécois sans incapacité, les proportions d'inactifs sont aussi plus élevées chez les personnes les moins scolarisées. Quant à la proportion de chômeurs, elle est aussi supérieure chez les personnes sans incapacité les moins scolarisées; l'enquête ne permet pas cependant de détecter une différence significative à cet égard chez les personnes ayant une incapacité.

Statut d'activité¹ selon le niveau de scolarité et la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2006

	En emploi %	Au chômage %	Inactif %	Total %
Personnes ayant une incapacité				
Sans diplôme d'études secondaires	25,9	6,6*	67,6	100,0
Diplôme d'études secondaires	38,2	4,6*	57,1	100,0
Diplôme d'une école de métiers	46,5	9,7*	43,8	100,0
Diplôme d'études collégiales	54,7	3,0**	42,2	100,0
Diplôme d'études universitaires	57,4	10,0**	32,7*	100,0
Personne sans incapacité				
Sans diplôme d'études secondaires	49,1	10,6	40,3	100,0
Diplôme d'études secondaires	69,6	7,6	22,8	100,0
Diplôme d'une école de métiers	81,5	6,9	11,6	100,0
Diplôme d'études collégiales	80,3	5,6	14,1	100,0
Diplôme d'études universitaires	82,1	4,9	13,0	100,0

¹ Statut d'activité au moment du recensement canadien de 2006.

* Coefficient de variation entre 15 % ET 25 % : interpréter avec prudence

** Coefficient de variation supérieur à 25 % : estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec

Discrimination perçue sur le marché du travail en raison de l'incapacité au cours des cinq dernières années selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec incapacité et victime de discrimination, Québec, 2006

	Pe	%
15 à 34 ans	15 390	31,3
34 à 64 ans	49 700	25,3
Ensemble	65 090	26,5

1. Excluant les personnes qui n'étaient pas sur le marché du travail au cours des 5 dernières années.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). Compendium de tableaux à partir des données du Québec de l'Enquête sur la participation et les imitations d'activités 2006 : adultes de 15 ans et plus, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2264 p

L'employeur leur permet d'utiliser leur éducation, leurs compétences et leur expérience de travail selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2006

	15 à 34 ans	15 à 64 ans
	%	%
Oui	78,4	79,9
Non	21,6	20,1

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). Compendium de tableaux à partir des données du Québec de l'Enquête sur la participation et les imitations d'activités 2006 : adultes de 15 ans et plus, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2264 p

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2013

Suivi des cours de formation structurée liée à l'emploi occupé¹ selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2006

	15 à 34 ans	15 à 64 ans
	%	%
Oui	26,2	25,8
Non	73,8	74,2

1. Au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). Compendium de tableaux à partir des données du Québec de l'Enquête sur la participation et les imitations d'activités 2006 : adultes de 15 ans et plus, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2264 p

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2013

Désavantage perçu sur le plan du travail à cause de leur état selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2006

	15 à 34 ans	15 à 64 ans
	%	%
Oui	31,6	28,0
Non	68,4	72,0

1. Excluant les personnes qui n'étaient pas sur le marché du travail au cours des 5 dernières années.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). Compendium de tableaux à partir des données du Québec de l'Enquête sur la participation et les imitations d'activités 2006 : adultes de 15 ans et plus, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2264 p

